

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
Régularisation
délaissés
Impasse du
safran

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 04 juin 2020

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 33
▪ représentés : 0
▪ absents : 0

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de Juin, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous les présidences respectives de Monsieur Laurent SUAU, Maire, et de Madame Marie PAOLI, en qualité de doyenne de l'assemblée, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etalent présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elisabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Adjoint, Monsieur Alain COMBES, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Christophe LACAS, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Valérie TREMOLIERES, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Catherine THUIN, Monsieur Philippe POUGET, Monsieur Karim ABED, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Bruno PORTAL, Madame Emmanuelle SOULIER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
27 Mai 2020

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

10 JUIN 2020

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Betty ZAMPIELLO, Conseillère Municipale, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Monsieur Vincent MARTIN expose :

La construction de 15 maisons de l'ensemble immobilier dit « Les Terrasses de Chaldecoste » à Mende par un promoteur aménageur a été autorisée par un permis de construire délivré le 20 septembre 1972.

Cet ensemble immobilier a été constitué en copropriété horizontale avec un état descriptif de division déposé au rang des minutes de Me ESCALIER, Notaire à Mende le 5 Mars 1973 Vol 1525 N° 1.

La viabilisation du terrain d'assiette, la construction des 15 maisons ainsi que les murs de clôture ont été réalisés par le promoteur de l'opération avec un achèvement des travaux en 1974.

La Commune de Mende ayant depuis 2011 le souhait de classer la voirie dans le domaine public communal a demandé à la copropriété de régulariser la situation par acte notarié de dissolution de la copropriété et partage en 15 lots individuels.

L'acte a été signé le 26 Avril 2019.

Aujourd'hui il convient donc de régulariser l'individualisation de la prescription de la partie Sud de la parcelle AZ 209 par les lots 1, 2, 3 et 4 de la copropriété.

Un document d'arpentage, réalisé par SARL FAGGE ET ASSOCIES a matérialisé les emprises exactes il est donc proposé :

➤ **D'ACTER** la régularisation suivante :

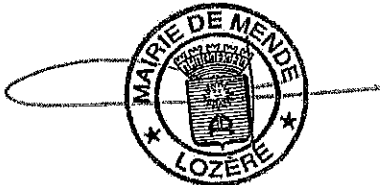
Lot 1	AZ 724	18 m ²	Mme Marie PONSONNAILLE
Lot 2	AZ 725	18 m ²	M. Antonio NUNES et Mme Maria do ROSARIO BARATA
Lot 3	AZ 726	19 m ²	M. David ROJAO
Lot 4	AZ 727	41 m ²	M. Laurent GREGOIRE

Frais de géomètre et notariés à la charge des propriétaires des lots 1 à 4 de la copropriété.

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'individualisation de la prescription à intervenir en l'office notarial de MENDE, 7, Allée Paul Doumer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le ...1.0. JUN 2020
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Mende, le 5 juin 2020
Le Maire
Laurent SUAU

